

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	1 (1913)
<b>Heft:</b>	7
 <b>Artikel:</b>	Chronique féministe allemande
<b>Autor:</b>	Sachs, Hildegard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-248595">https://doi.org/10.5169/seals-248595</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

un groupe d'assistantes bénévoles, et par un personnel infirmier prêté par l'Assistance Publique et par une œuvre privée. Le comité médical se compose des médecins traitants. D'autres médecins spécialistes reçoivent gratuitement chez eux ceux des patients qu'on leur envoie avec des bons.

Le groupe des bénévoles est composée de femmes de situation aisée qui se chargent, suivant leurs aptitudes, soit de la propagande, ou de la recherche des ressources, de l'entente avec les autres œuvres d'assistance sociale, fédérations de quartiers, etc., soit de l'inscription des nouveaux malades et de l'établissement des fiches sociales, qui permettent ensuite les visites à domicile, puis les distributions raisonnées de secours.

La tenue des livres, l'exécution des prescriptions médicales (pharmacie), le travail matériel, sont entre les mains d'un personnel fort dévoué. Les malades sont vus à domicile par un enquêteur ouvrier qui s'informe de leurs besoins et les conseille. De plus, un essai intéressant de « district nursing » est fait par de jeunes infirmières qui vont au domicile des malades donner les soins médicaux nécessaires : piqûres, pointes de feu, ventouses, etc...

Toute personne se croyant malade peut se présenter à la consultation quotidienne de l'Office. Aucune exception d'âge, ni de nationalité. La seule condition est d'être indigent. Après examen médical, tout malade tuberculeux ou pré-tuberculeux est inscrit en vue d'un traitement, encouragé à revenir, et enquêté à domicile. Les soins et les médicaments spécifiques lui sont donnés gratuitement, et aussi longtemps que cela est nécessaire.

Les parents et les enfants des malades sont incités à venir à l'Office où, après un examen médical, on les conseille et on les aide. Des femmes anémies en contact avec des malades sont envoyées à la campagne, ou obtiennent de quelque façon le repos et l'assistance indispensables pour leur éviter la contagion. Des enfants qui vivent dans des milieux infectés où ils sont restés sains sont envoyés en colonies de vacances, à la mer ou à la campagne. Des secours alimentaires (lentilles, pâtes, lait, bières maltées, etc.) sont accordés aux familles nécessiteuses. Les mères nourrices notamment obtiennent ce qu'il leur faut pour éviter l'épuisement.

Enfin, chaque fois qu'un décès par tuberculose se produit, il est signalé par l'Office au Service municipal, qui effectue la désinfection.

Pour les malades contagieux, ils reçoivent dès leur seconde visite un crachoir d'un modèle simple, facile à nettoyer, qu'ils doivent rapporter de temps à autre.

La direction, ne pouvant suffire, même avec l'aide de dames assistantes, au grand nombre de demandes de secours, a pris l'initiative d'entrer en contact par une alliance chaque jour plus étroite avec les œuvres d'assistance publique et privée de Paris et de la banlieue, et en particulier avec les fédérations d'arrondissement. Grâce à cette alliance, toute famille dont un des membres est frappé de tuberculose est assurée de trouver un appui continu et certain dans une œuvre, où l'assistance médicale et l'assistance sociale sont réunies et coordonnées. Cependant l'Office a gardé un vestiaire autonome.

La direction de l'Office s'est toujours attachée à l'éducation des malades et de leurs protecteurs. En effet, pour lutter efficacement contre une maladie aussi curable *au début*, mais au début seulement, que la tuberculose — et si particulièrement fréquente, et si particulièrement guérissable, chez les enfants ; pour combattre par des efforts coordonnés un fléau qui touche tout le monde, toutes les bonnes volontés, toutes les collaborations sont utiles, mais à condition qu'elles soient méthodiques et bien diri-

gées. Partant de ce principe, les dames assistantes ont été dès le début initiées aux problèmes d'assistance qui se posent aujourd'hui devant tous, et aux grandes lignes de la lutte antituberculeuse, où, sans présomption et sans fausse science, mais simplement avec de l'activité et du bon sens bien canalisés, elles peuvent devenir les auxiliaires et presque les collaboratrices des médecins.

D'autre part les malades reçoivent chaque année, sous la forme d'imprimés, d'images, de conseils verbaux, une éducation antituberculeuse. Les malades jeunes sont guidés dans le choix d'un métier ; adultes ils sont encouragés à s'affilier aux mutualités, syndicats, et sociétés diverses qui peuvent les bien encadrer ; vieux ou faibles, on leur cherche du travail à domicile.

(A suivre).

J. MEYNADIER.

## Chronique Féministe Allemande

Dans le courant de février — malheureusement trop tard pour que j'aille pu en parler dans ma dernière chronique — des manifestations organisées par le Conseil national des femmes allemandes ont eu lieu dans plusieurs villes pour obtenir l'admission des femmes aux fonctions d'assesseurs dans les tribunaux pour enfants. Les assesseurs sont des juges laïques qui siègent aux côtés du juge de profession quand il ne s'agit que de légères infractions, et en général les adolescents (garçons et filles âgés de moins de dix-huit ans) relèvent de ces tribunaux d'assesseurs, puisque l'accusation porte presque toujours sur des faits de minime importance. Le moment pour demander des assesseurs féminins était bien choisi, puisque un nouveau projet de loi sur la procédure à suivre vis-à-vis des adolescents doit être discuté très prochainement en second débat. Ce projet prévoit la création de postes d'assesseurs spéciaux pour les tribunaux d'enfants, mais il n'y est pas question des femmes. Aussi est-ce à leur participation à ces postes que se rapportent en premier lieu les modifications réclamées dans les milieux féministes ; puis on insiste en seconde ligne sur la possibilité d'une réhabilitation complète de l'enfant après le délit.

Dans une assemblée à Berlin, le procureur-général Wulffen a réfuté avec une chaleur de conviction remarquable les arguments de nos adversaires, en démontrant que les tribunaux pour enfants ont comme base essentielle une idée psychologique et pédagogique bien plus qu'une idée de châtiments et de représailles et que, par conséquent, la place des femmes y était toute marquée. On se demande quelles raisons sérieuses peuvent être opposées à une revendication aussi naturelle ? Il a été prouvé à satiété que l'argument classique « la femme est incapable d'objectivité » n'avait aucun fondement, et d'ailleurs il est démenti tous les jours par les faits. Une autre objection courante consiste à dire que les femmes qui seraient les mieux qualifiées pour ces postes d'assesseurs, c'est-à-dire les mères de famille, ne doivent pas être enlevées à leurs devoirs quotidiens. Nous répondrons qu'aujourd'hui les mères de tout petits enfants sont seules à l'attache, au point de ne pouvoir accepter une charge publique. Pour la plupart des femmes mariées, le fait de passer quelquefois une matinée dans la salle d'un tribunal ne les entraînera certes pas à négliger d'importants devoirs domestiques. D'autre part les femmes célibataires sont-elles si peu aptes à remplir ce genre de fonctions ? Ne sont-elles pas elles aussi capables de comprendre l'âme enfantine, en particulier quand il s'agit d'enfants de leur sexe ? Dans ce cas il faudrait récuser l'institutrice non mariée comme éducatrice ! Il nous semble au contraire qu'elle serait tout

à fait à sa place comme assesseur, d'autant plus que le projet de loi prévoit l'entrée des maîtres d'école dans ce genre de tribunaux, et qu'aucune raison technique ne peut être avancée en faveur de l'exclusion des institutrices.

On objectera peut-être que seul un tribunal exclusivement féminin inspirera la confiance aux jeunes accusées. Mais cette raison ne tient pas debout non plus. Il ne saurait être question d'éliminer l'influence masculine, mais seulement d'atténuer son exclusivisme. Nous ne contestons pas que beaucoup de membres de ces tribunaux aient fait preuve d'un grand mérite dans leur action parmi les jeunes délinquants, filles et garçons ; mais nous croyons que même l'homme le plus impartial et le mieux doué au point de vue de la délicatesse des sentiments n'arrivera pas à comprendre les circonstances et le caractère de l'enfant, surtout de la fillette, comme il est donné à la femme de le faire par une intuition toute naturelle. Il est aussi évident qu'elle sera mieux qualifiée pour combattre avec succès les causes du mal.

Le féminisme allemand prend donc fait et cause pour l'admission des femmes aux fonctions d'assesseurs. Poussé par la conscience du devoir social qui s'est réveillée dans la jeune génération, il en poursuivra la réalisation avec toute l'énergie qui découle d'une profonde conviction morale.

Un esprit plus paisible a régné dans le premier congrès allemand pour l'éducation antialcoolique, qui a siégé pendant la semaine de Pâques à la Chambre même des Députés de Prusse. Ici, il ne s'agissait plus de combattre les préjugés du monde masculin qui est encore seul à détenir le pouvoir législatif. L'unanimité avec laquelle hommes et femmes entraient en lice contre l'ennemi commun était vraiment réconfortante. Nous ressentions comme un avant-goût de ce qui est l'objet de nos aspirations dans tant de domaines : l'accord général dans la lutte contre les puissances maléfiques qui menacent la communauté !

Berlin, avril 1913.

Hildegard SACHS.

### A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs : annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 30 de chaque mois, dernier délai.

**Genève.** — Association pour le Suffrage féminin. — Notre assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 17 avril, avait réuni une nombreuse assistance. Le rapport présidentiel, après avoir constaté un accroissement dans le nombre des membres (192), a passé en revue l'activité de l'Association, cet hiver : conférences de propagande, publications, campagne en faveur des prud'hommes, etc. : toutes choses dont le Mouvement Féministe a rendu compte en leur temps. La situation financière a été reconnue satisfaisante. Les statuts ont été révisés sur plusieurs points. — La Présidente et le Comité ont été réélus sans changement, à part le remplacement de deux membres démissionnaires par M. le past. Guillot et Mme Jeanne Guibert. Enfin, last, but not least, une très captivante conférence de M. le prof. de Maday, illustrée de projections lumineuses, sur la Hongrie et le Suffrage féminin, a donné à tous les auditeurs grande envie de se rendre, en juin, au Congrès de Budapest.

Disons encore que, le 13 avril, M. de Morsier et Mme Gourd avaient fait, dans la grande salle de Coppet, une conférence de propagande, sous ce titre : *Faut-il que les femmes votent ?* L'assistance était nombreuse, et visiblement intéressée par le sujet traité. E. Gd.

**Société de l'Enseignement libre.** — Nous invitons toutes les personnes qu'intéresse la question, si actuelle, de l'enseignement du français, à une causerie, faite par trois de nos membres, sur « *le P. Girard, et la possibilité d'adapter sa méthode aux exigences de la pédagogie moderne* ». M. le prof. P. Bovet, directeur de l'Institut J.-J. Rousseau, fera revivre la figure si sympathique du P. Girard, et parlera de l'influence que ce grand pédagogue exerce de son vivant. Mme E. Lasserre et Mme F. Grandjean diront combien ses idées correspondent aux besoins actuels, et comment elles se proposent d'en faire l'application. Cette causerie aura lieu mercredi 14 mai, à 8 h. 1/2, Taconnerie, 5, au 1<sup>er</sup>. M. M.

**Chaux-de-Fonds.** — *Groupe Suffragiste.* — Nous avons organisé, les 4 et 6 mars, et le 9 avril, des conférences au Locle, à Cernier (Val-de-Ruz), et à Sonvilier (Jura-Bernois), sous ce titre : *Féminisme et Justice sociale*. Orateurs : Mme Vuillomenet-Chalard et M. E.-P. Graber, conseiller national. Environ trois cents personnes assistèrent à chaque conférence, et un groupe suffragiste se forma dans chaque localité. Chaque groupe compte une quarantaine de membres ; la présidente du groupe du Locle est Mme B. Dulcis, institutrice (Crêt-Vaillant, 35, Le Locle) ; celle du Val-de-Ruz est Mme Dardel, institutrice, à Dombresson (Val-de-Ruz) ; celle de Sonvilier est Mme Elisa Maurer, à Sonvilier. Nous avons fait des démarches aux Planchettes et à Rochefort, et avons des adhérents dans ces deux localités, ainsi qu'aux Ponts et aux Brenets ; nous comptons, avec le temps, y organiser des groupes suffragistes.

Nous cherchons à intéresser à l'entrée des femmes dans les conseils de prud'hommes les associations ouvrières et les groupes politiques, et nous demandons à la Commission scolaire que l'on enseigne l'instruction civique dans les classes primaires (supérieures) de filles.

Le 6 mai, nous aurons une conférence sur « *les Suffragettes* », par Mme Lydie Morel, Dr ès-lettres, de Neuchâtel.

Le président de l'autorité tutélaire a prié notre comité de lui présenter une liste de femmes disposées à accepter les fonctions de tutrices. En quelques jours, une vingtaine de noms furent trouvés.

J. V.-C.

### VENTE AU NUMERO

Le Mouvement Féministe se vend au numéro dans les librairies

Eggimann, rue du Marché, 40, Genève.

Jeheber, rue du Marché, 28, Genève.

F. Rouge & Cie, rue Halidmand, 6, Lausanne.

## AVEC L'AUTO-CUISEUR Neofocarium Columba

Fabriqué par

**MARC SAUTER**

5, rue des Granges, GENÈVE

Téléphone 33-44

la Ménagère pratique fait une économie de 60 % en argent et en temps.

### Amélioration des Aliments

DEMANDEZ LE PROSPECTUS

## Spécialité de Chocolats des premières Marques

THÉ DE CHINE ET DE CEYLAN

**Mme C. WANGLEUR**

15, Place du Molard

A côté de la Station des Tramways.

## MAISON C. DE L'HARPE

LINGERIE très soignée

MOUCHOIRS en tous genres

COUVERTURES

de laine blanche et de couleurs

Fusterie, 12, GENÈVE — TÉLÉPHONE 21-25

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10